



MINISTÈRE DU COMMERCE
ET DE L'INDUSTRIE

Abidjan le, 30 mars 2025

COMMUNIQUÉ

PROROGATION DE LA PREMIÈRE PÉRIODE RÉGLEMENTAIRE DES VENTES SOLDES

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie informe l'ensemble des opérateurs économiques que, pour permettre aux commerçants et aux populations de réaliser de bonnes affaires, la date de clôture de la première période réglementaire des ventes soldes, initialement prévue pour le lundi 31 mars 2025, est exceptionnellement reportée au **dimanche 06 avril 2025 (inclus)**.

Par ailleurs, le Ministre du Commerce et de l'Industrie invite les commerçants au respect scrupuleux des dispositions du **décret n°2013-167 du 06 mars 2013 portant organisation des ventes soldes et autres formes de ventes équivalentes**.

Des équipes du Ministère du Commerce et de l'Industrie procéderont à des contrôles en vue de s'assurer de l'application effective desdites dispositions.

Infoline : 0707242673/ 0575716464

Souleymane DIARRASSOUBA